

PROCES VERBAL

SEANCE DU 10/03/2026

Etaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, Mr CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, , CHAUX Delphine, CHARRIER Jérôme, PERSIGNY André, SERVAJEAN Yolande, MORLANDET Marie-Christine, LAMURE Sandra, CAPITAN Pascal, CHAMENTIN Gilles, TRONCY Georges,

Était absent : Mr CAPITAN J.Paul

Secrétaire de séance : Mme SERVAJEAN Yolande

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV de la précédente réunion,

- Vote du CFU budget Assainissement
- Vote BP 2026 Assainissement
- Approbation CFU 2025 budget communal
- Vote des taxes directes locales,
- Vote des subventions aux associations,
- Vote du BP 2026 Commune
- délibération sur la fongibilité des crédits applicables au budget en M57
- Questions diverses

Le Maire accueille et remercie les membres présents. Il salue la présence dans la salle d'une partie de la future équipe candidate aux élections municipales. Il tient à remercier pour ce dernier budget du mandat, l'équipe sortante avec qui il a pu avancer dans un esprit constructif pour l'intérêt de la commune. Il précise qu'ils seront toujours bienvenus s'ils veulent apporter leur aide dans certains domaines. Il remercie également le personnel municipal pour son implication et sa disponibilité chaque fois que l'on a besoin d'eux.

Le PV de la précédente réunion est adopté sans observations.

Le maire rappelle au conseil que le BP et CFU assainissement leur ont été présentés le 17 février mais n'ont pas pu être votés suite aux problèmes de la trésorerie qui n'avait pas validé le CFU. Aujourd'hui nous pouvons le faire.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents (moins le maire qui n'a pas pris part au vote) :

APPROUVE par 11 voix pour le Compte Financier Unique 2025 de l'assainissement et l'affectation du résultat. En fonctionnement, l'excédent cumulé est de 26.069.97 € et compte-tenu qu'il n'y a pas de besoin à couvrir il sera affecté en totalité au comptes 002 dans le BP 2026. Pour l'investissement l'excédent cumulé est de 216.401.13 € moins le solde des RAR il est donc de 214.921.13 € et se retrouvera dans le BP 2026 au C/001 excédent d'investissement.

VOTE le BP 2026 du budget de l'Assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement dépenses et recettes à 78.051,97 € et en section d'investissement dépenses et recettes à 264.541.20 €.

La Conseillère déléguée aux finances présente le CFU de la Commune pour l'année 2025 le Maire n'ayant pas pris part au vote. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE par 11 voix pour (Le maire ne participant pas au vote) le Compte Financier Unique 2025 de la Commune et l'affectation du résultat. En fonctionnement, l'excédent cumulé est de 411.451.43 € et compte-tenu qu'il y a un besoin à couvrir de 255.8198.80 € au compte 1068 en investissement, l'excédent qui sera affecté au comptes 002 dans le BP 2026 sera de 155.631.63 €. Pour l'investissement le déficit cumulé est de -273.107.40 € se retrouvera dans le BP 2026 au C/001 déficit d'investissement.

MAINTIENT les taux d'imposition des taxes directes locales comme en 2025

VOTE les subventions aux associations locales avec une nouvelle association IDE Plus à l'initiative de nos infirmiers locaux pour venir en aide aux personnes qui ne peuvent pas financer l'achat de produits médicaux le plus souvent non remboursés.

VOTE le BP 2026 à 12 voix pour, pour le budget communal qui s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes à **1.155.148.07 €** et en section d'investissement dépenses et recettes à **904.790.08 €**.

ACCEPTE de prendre la délibération pour la fongibilité des crédits en M57,

Questions diverses :

Yolande SERVAJEAN informe le Conseil qu'elle reste à leur disposition pour passer les consignes en matière de fleurissement dont elle s'occupait. Il faut prévoir une date début mai pour la plantation. Pour le Site internet et illiwap il serait bien qu'une personne soit désignée car c'est un gros travail.

Gilles CHAUMENTIN demande pourquoi les containers Chemin de Romagny ont été déplacés il y a quelques années pour être mis en face de chez lui ou il y a un rétrécissement de la voie publique avec un poteau EDF en face ce qui oblige les engins agricoles à mordre sur sa propriété occasionnant des désagréments. Ils étaient auparavant installés plus bas au niveau du croisement après le gîte du Vieux Pressoir ce qui ne posait pas de problèmes.

La COPLER sera contactée pour en savoir plus.

La séance est levée à 23 h

